

Bulletin d'inscription

CDC Perche

Pour vous inscrire par courrier (enveloppe timbrée) ou par mail, merci de compléter ce bulletin et de le renvoyer au Centre d'examen de santé.

Vos coordonnées

*Nom *Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ____/____/____

*Adresse

*Code postal *Ville

*Téléphone Portable

Mail *Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

☐ Lundi ☐ Mercredi ☐ Vendredi

☐ Mardi ☐ Jeudi

Dates impossibles du ____/____/____

au ____/____/____

Votre rendez-vous vous sera confirmé par courrier / par mail

Pour inscrire vos enfants de 16 à 17 ans

*Nom *Prénom

*Date de naissance ____/____/____

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'examen de santé.

Votre adresse postale, mail ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examen de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention en santé.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examen de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Les Centres d'examen de santé près de chez vous :

CDC Perche

Centre de santé
Rue Maison Maraine
28400 Nogent le Rotrou

Interventions prévues en 2026 :
19 mars 17 septembre
16 avril 15 octobre
18 juin 19 novembre
16 juillet 10 décembre

OU

CES de Lucé - CPAM d'Eure et Loir

27, rue d'Aquitaine
28110 LUCÉ

02 37 25 62 30

secretariat-ces.cpam-eure-et-loir
@assurance-maladie.fr



Rendez-vous
sur Doctolib.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.ameli.fr rubrique « examen de
prévention en santé ».

ameli.fr



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Et si je faisais
le point sur
ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous :
l'Assurance Maladie vous offre un
examen de prévention en santé
personnalisé dans un Centre
d'examen de santé près de chez vous.

CNAM / CES Maj 2023 - Photo / Illustration : iStock

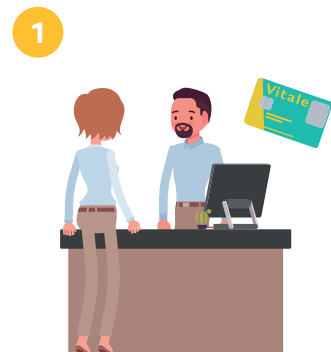
L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans **vos démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous **vos préoccupations** et répondent à **vos questions**.



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé** vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !